Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUATRE MAINS DE RUTH LUTHI (FR) ET CLAUDE RUEY (VD)

Un pas décisif vers l'Hôpital intercantonal de la Broye

" Les négociations furent à la hauteur des difficultés, intenses ! " s'exclamait Claude Ruey, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique vaudoise aux cotés de Ruth Luthi, son homologue fribourgeoise, lors de la cérémonie de signature de la convention intercantonale qui lie les sorts des hôpitaux de Payerne et d'Estavayer-le-Lac, jeudi dans cet hôpital devant un aréopage de personnalités régionales. " Nous avons pu faire un nouveau pas en avant vers l'Hôpital intercantonal de la Broye" se réjouissait à son tour Mme Luthi.

Les frémissements d'une collaboration entre les hôpitaux de la Broye vaudoise et fribourgeoise remontent à 1992 déjà. La maturation du projet s'est faite parallèlement à l'introduction de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal), soit ces deux dernières années et a nécessité un consensus difficile à obtenir des directions des hôpitaux, des corps médicaux, du personnel, des autorités locales et enfin de la population.

Les différences importantes entre les deux hôpitaux, notamment le fait que le corps médical de Payerne est rémunéré à l'acte et que celui d'Estavayer est fonctionnarisé, ont nécessité des négociations délicates. En effet, les médecins, tant fribourgeois que vaudois, n'entendaient pas modifier leur statut respectif. Il sera maintenu dans le tout nouvel hôpital intercantonal de la Broye (HIB), une société simple sur le plan juridique.

Les nouvelles missions sont attribuées, Payerne offrant quelques lits de soins intensifs et continus, la chirurgie et la maternité pour toute la région, tandis qu'Estavayer recevra les patients en réhabilitation du même bassin. C'est l'hôpital cantonal de Fribourg qui devient l'établissement de référence pour les cas lourds, ne nécessitant pas de soins universitaires. Des investissements de part et d'autre devront être faits et seront financés proportionnellement à la population desservie.

La création du HIB permet de maintenir des soins de proximité à un prix unitaire inférieur à celui facturé jusqu'ici. La journée d'hospitalisation passe de Fr 805.- à

Fr.772.- à Payerne et de Fr 823.- à 440.- à Estavayer et ceci en maintenant une qualité et une sécurité des soins optimales grâce aux masses critiques atteintes par le regroupement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 février 1998

Ruth Luthi, directrice du Département des affaires sociales et de la santé (FR), 026 305.29.04
Claude Ruey, chef du Département de l?intérieur et de la santé publique (VD), 021 316.42.39 ou 079 310.84.27.